



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



From
the people
of Japan
De la part du
Peuple japonais



Mémoire du monde

NOTE CONCEPTUELLE

2^e Forum mondial sur les politiques Mémoire du monde (Mdm)

Réduction et gestion des risques de catastrophe
pour la préservation durable du
patrimoine documentaire

27 et 28 octobre 2020
Siège de l'UNESCO (Fontenoy), Paris



Salles XI, VI, VII et VIII

1. CONTEXTE

L'UNESCO a créé le Programme « Mémoire du monde »¹ (Mdm) en 1992 afin d'accroître la sensibilisation et la protection du patrimoine documentaire mondial et d'assurer son accessibilité universelle et permanente. L'impulsion est venue d'une prise de conscience croissante de l'état précaire de la préservation et de l'accès au patrimoine documentaire dans diverses parties du monde. La guerre et les bouleversements sociaux, ainsi qu'un grave manque de ressources, ont aggravé des problèmes qui existent depuis des siècles - d'importantes collections dans le monde entier ont subi divers destins: le pillage et la dispersion, le commerce illégal, la destruction, l'insuffisance des logements et du financement ont tous joué un rôle. Une grande partie du patrimoine documentaire a même disparu à jamais et le reste est en danger. Heureusement, il existe des cas où le patrimoine documentaire manquant a été redécouvert. Ainsi, le rôle du Programme Mdm est de protéger le patrimoine documentaire, ainsi que de permettre aux réseaux d'experts d'échanger des informations et de collecter des ressources pour sa préservation.

En 2015, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la [Recommandation concernant la préservation du patrimoine documentaire et l'accès à celui-ci, y compris sous forme numérique](#), qui définit un cadre à cinq piliers pour entreprendre des travaux sur le patrimoine documentaire, à savoir l'identification, la conservation, l'accès, la politique et la coopération. En d'autres termes, le triple objectif d'identifier le patrimoine documentaire, de promouvoir sa préservation et d'améliorer l'accès à ce patrimoine nécessite un environnement propice à une politique solide ainsi qu'une coopération nationale et internationale. Étant donné l'orientation intergouvernementale de la recommandation, il est important de la relier à l'[Agenda 2030 pour le développement durable](#), en particulier à la cible 7² de l'**ODD 4** (« Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie »), à la cible 4³ de l'**ODD 11** (« Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ») et à la cible 10⁴ de l'**ODD 16** (« Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous »).

Avec cet objectif à l'esprit, l'UNESCO, par le biais de son **Programme Mdm**, a commencé à coordonner une série de **forums mondiaux sur les politiques** (GPF) soutenus par le **Fonds-en-dépôt japonais** (JFIT) dans le cadre d'un projet de trois ans sur la « Préservation du patrimoine documentaire par le développement de politiques et le renforcement des capacités », en se concentrant sur les aspects stratégiquement importants pour la promotion de la préservation et de l'accessibilité du patrimoine documentaire.

¹ Voir aussi le site web de l'UNESCO – <https://fr.unesco.org/programme/mow>

² « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable »

³ « Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial »

⁴ « Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux »

Le premier GPF a eu lieu le **11 décembre 2018** au Siège de l'UNESCO et s'est concentré sur **la réduction des risques de catastrophe en tant que stratégie de prévention ou de préservation du patrimoine documentaire**. Le Forum a réuni plus de 60 experts du monde entier, y compris des experts originaires des **petits États insulaires en développement (PEID)** et des **pays les moins avancés (PMA)**. Il a attiré l'attention sur le [Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe](#) et s'est concentré sur trois contextes spécifiques de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques :

1. Sauvegarde, sauvetage et restauration du patrimoine documentaire endommagé ;
2. Documenter les catastrophes: perspectives de recherche, sensibilisation et engagement communautaire ;
3. Déployer une approche interdisciplinaire des efforts de préservation du patrimoine documentaire.

[Le rapport final du premier GPF est disponible sur le site web MDM de l'UNESCO](#). En tant qu'outil de préservation durable du patrimoine documentaire, il soutient les discussions sur la nécessité de cadres politiques nationaux et internationaux efficaces en matière de réduction des risques de catastrophe.

Suite au succès du 1^{er} GPF, l'UNESCO organise son **2^e Forum mondial sur les politiques sur la « Réduction et gestion des risques de catastrophe pour la préservation durable du patrimoine documentaire »** les **27 et 28 octobre 2020** au Siège de l'UNESCO afin de définir un **Cadre d'action** pour les institutions nationales de mémoire, en rassemblant les délibérations de la première et désormais deuxième édition du Forum.

2. LES OBJECTIFS DU FORUM

Dans le cadre du **2^e Forum mondial sur les politiques**, nous souhaitons renforcer la dynamique créée lors de la première réunion et articuler un Cadre d'action clair et cohérent permettant aux acteurs nationaux d'intégrer les principes et les stratégies de réduction et de gestion des risques de catastrophe dans leurs plans de préservation du patrimoine documentaire. À cet égard, le Forum visera à :

- **ACCROÎTRE** les connaissances et la compréhension des participants en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophes en tant que stratégie de préservation du patrimoine documentaire et des institutions de mémoire elles-mêmes, en tenant également compte de l'émergence du COVID-19 au début de l'année 2020 en tant que risque pour la santé publique mondiale ;
- **PROMOUVOIR** le dialogue interdisciplinaire et **CONSTRUIRE** un consensus sur la coopération nationale et internationale par l'échange d'informations et d'expériences entre les institutions de mémoire sur la préservation du patrimoine documentaire via des stratégies et des pratiques de réduction des risques de catastrophes ;
- **ANALYSER** et **PROPOSER** des activités stratégiques clés à mettre en œuvre par le programme MDM pour soutenir les actions nationales à cet égard ;

- **RENFORCER** le partenariat mondial émergent sur la réduction des risques de catastrophe en tant que stratégie pour assurer la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire ;
- **DÉFINIR** et **LANCER** un Cadre d'action sur la réduction et la gestion des risques de catastrophe pour la préservation du patrimoine documentaire au niveau national ;

Cette deuxième édition du GPF a été impactée par le COVID-19, ce qui a entraîné son report à octobre 2020. À l'origine, elle devait se tenir en mai 2020. En conséquence, compte tenu de ce risque mondial pour la santé publique, le 2^e Forum mondial sur les politiques sera également l'occasion d'analyser l'impact de la pandémie COVID-19 sur le patrimoine documentaire, en plus de mettre en évidence les réponses apportées par les institutions de mémoire face à cette pandémie. Dans ce contexte et dans le cadre de cette crise sanitaire mondiale, le patrimoine documentaire est une ressource importante pour fournir une perspective historique sur la manière dont les gouvernements, leurs citoyens et la communauté internationale ont fait face aux pandémies dans le passé. Les institutions de mémoire, notamment les archives nationales, les bibliothèques, les musées, ainsi que les organismes d'enseignement et de recherche, ont enregistré les décisions et les actions prises qui aideront les générations futures à comprendre l'ampleur de la pandémie et son impact sur les sociétés.

L'UNESCO, par le biais du Programme MdM, est prête à soutenir tous les États membres qui souhaitent préserver les documents officiels liés au COVID-19 dans le cadre de la **Recommandation UNESCO 2015 concernant la préservation du patrimoine documentaire et l'accès à celui-ci, y compris sous forme numérique**.

De plus amples informations sur l'impact de la pandémie COVID-19 sur le patrimoine documentaire sont disponibles dans une [déclaration publiée en mars 2020](#), cosignée par l'UNESCO et ses partenaires.

Finalement, ce 2^e Forum accueillera une exposition consacrée au travail des institutions et des organisations principalement impliquées dans la réduction des risques de catastrophe pour la préservation du patrimoine documentaire. Parmi les exposants figurant déjà: l'ICA⁵, l'IFLA⁶, des institutions de mémoire, des universités japonaises, la NHK (Japan Broadcasting Corporation) et d'autres.

⁵ Conseil international des Archives

⁶ Fédération Internationale des Associations et Institutions de Bibliothèques

3. RÉSULTATS ATTENDUS

Ce Forum aspire à atteindre les résultats suivants :

- Les institutions de mémoire développeront une sensibilisation suffisante à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe en tant que stratégie de préservation nationale du patrimoine documentaire ;
- Le Cadre d'action permettra de renforcer la collaboration nationale et internationale en matière de préservation et d'accessibilité du patrimoine documentaire, conformément à la Recommandation de 2015 concernant la préservation et l'accès au patrimoine documentaire, y compris sous ses formes numériques ;
- Le Cadre d'action fournira un ensemble cohérent d'activités grâce auxquelles le Programme MDM apportera un soutien supplémentaire aux institutions de mémoire dans la mise en œuvre des actions nationales.

4. SUJETS DU FORUM

JOUR 1 – 27 octobre 2020

SESSION 1 Enjeux principaux de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe sur la préservation du patrimoine documentaire

- Principales conclusions d'une enquête préliminaire de l'UNESCO sur les risques liés au patrimoine documentaire ;
- Sauvegarde, sauvetage et restauration du patrimoine documentaire endommagé ;
- Documenter les catastrophes : perspectives de recherche, sensibilisation et engagement communautaire ;
- La réduction des risques de catastrophe comme stratégie des approches interdisciplinaires de préservation du patrimoine documentaire.

SESSION 2

Aperçu des activités et des enjeux mondiaux, régionaux et nationaux

1/ Enjeux mondiaux

- Réduction des risques de catastrophe, patrimoine documentaire et santé publique: Analyse des réponses des institutions de mémoire au COVID-19 et les conséquences pour l'avenir de la préservation du patrimoine documentaire ;
- Projet d'alerte de la bande magnétique ;
- Information durable sur les déchets nucléaires en tant que prévention des catastrophes : sur la participation de MmM.

2/ Enjeux régionaux

- Région Asie-Pacifique (inclut l'Atelier PARBICA sur la préparation aux catastrophes d'octobre 2019) ;
- L'Amérique Latine et la région des Caraïbes (inclut la réunion MOWLAC en Bolivie de septembre 2019) ;
- Région de l'Afrique Subsaharienne – Conservation du patrimoine documentaire et prévention en Afrique : un Guide Mémoire du monde ;
- Région arabe.

3/ Enjeux nationaux

- Préservation du patrimoine documentaire en péril à Curaçao ;
- Sauvetage du patrimoine et documentation sur les catastrophes au Japon ;
- Réduction des risques de catastrophe, préservation et numérisation des archives en Inde ;
- Préservation du patrimoine documentaire en péril dans les PIED et PMA.

SESSION 3
Vers un Cadre d'action MDM pour la
préservation du patrimoine documentaire
par la réduction et la gestion des risques
de catastrophe

JOUR 2 – 28 octobre 2020

SESSION 4
Discussion de groupe pour
le Cadre d'action

- Groupe A: Rôle des comités nationaux et régionaux ;
- Groupe B: Rôle du sous-comité CCI et des institutions de mémoire ;
- Groupe C: Rôle des NU et des multiparties prenantes.

SESSION 5
Synthèse des discussions de groupe

- Résumé des discussions de groupe

SESSION 6
Cadre d'action du Forum mondial sur les
politiques

- Présentation des éléments clés du Cadre d'action

De plus amples informations sur les sujets qui seront abordés lors du Forum dans le [programme provisoire](#).

5. PARTICIPANTS

Pour cette seconde édition du Forum mondial sur les politiques MdM, le Secrétariat MdM prévoit d'accueillir environ 200 parties prenantes de toutes les régions du monde :

- Des experts du patrimoine documentaire, de la réduction des risques de catastrophe et des domaines connexes;
- Des représentants d'institutions de mémoire ;
- Des décideurs politiques et des Etats membres ;
- Les principaux partenaires de mise en œuvre de l'UNESCO – l'ICA, l'IFLA, le CCAA⁷, l'ICOM⁸, l'ICCROM⁹, Bouclier bleu, l'ICDH¹⁰, l'ICHARM¹¹ et d'autres ;
- MOWCAP¹², MOWLAC¹³, ARCMOW¹⁴ et les bureaux hors-Siège de l'UNESCO ;
- Les comités nationaux MdM et les commissions nationales pour l'UNESCO, et ;
- Diverses parties prenantes (organisations internationales, universités, ONG, médias, membres du secteur privé, etc.).

Les participants sont encouragés à jouer un rôle de catalyseur avec d'autres parties prenantes dans leur propre région/pays.

6. COMITÉ D'ORGANISATION

Un comité d'organisation, composé des personnes suivantes, dirige les préparatifs du Forum :

- **Fackson BANDA**, chef de l'Unité du patrimoine documentaire, Secrétariat MdM, Siège de l'UNESCO (Paris): f.banda@unesco.org ;
- **Kenji TAMURA**, Administrateur professionnel junior, Unité du patrimoine documentaire, Siège de l'UNESCO (Paris): k.tamura@unesco.org ;
- **Raji PAJANY**, Assistante de programme, Unité du patrimoine documentaire, Secrétariat MdM, Siège de l'UNESCO (Paris): r.pajany@unesco.org ;
- **Ophélie KUKANSAMI LÉGER**, Consultante, Unité du patrimoine documentaire, Siège de l'UNESCO (Paris): o.kukansami-leger@unesco.org.

⁷ Conseil pour la coordination des associations d'archives audiovisuelles

⁸ Conseil international des musées

⁹ Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels

¹⁰ International Centre for Documentary Heritage

¹¹ International Centre for Water Hazard and Risk Management

¹² The Memory of the World Committee for Asia and the Pacific

¹³ UNESCO Memory of the World Register for Latin America and the Caribbean

¹⁴ The African Regional Committee for Memory of the World